



ROYAUME DE BELGIQUE

Ministre des Classes Moyennes,
des PME, des Indépendants, de l'Agriculture,
des Réformes institutionnelles et du
Renouveau démocratique

Bruxelles, 12 MAI 2021

Hélène Schamps
Conseillère
helene.schamps@clarinval.belgium.be

Monsieur Benoît Dejemeppe
Président de l'Ordre des Médecins
Place de Jamblinne de Meux 34 - 35
1030 Bruxelles

Votre courriel du

Vos références

Nos références

Annexe(s)

DC/GD/HS/4959

1

à mentionner dans toute correspondance

Objet : Projet de soutien mental aux travailleurs indépendants en détresse

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de vous contacter dans le cadre d'un projet pilote visant à soutenir psychologiquement les travailleurs indépendants en détresse.

Comme vous le savez, la pandémie Covid-19 éprouve rudement la santé physique mais aussi la santé mentale de la population.

Les travailleurs indépendants en particulier subissent les mesures de fermeture, ou autres contraintes, prises pour lutter contre le virus qui les touchent financièrement et met à mal leur travail. Parmi les personnes à haut risque en matière de détresse psychologique, les indépendants constituent de ce fait un groupe particulièrement sensible.

C'est en réponse en ce constat que le Ministre de la Santé publique et moi-même avons créé une nouvelle offre de soutien psychologique dédiée aux travailleurs indépendants, via un projet pilote national d'un an coordonné par une ASBL dénommée « Un pass dans l'impasse ».

Le Comité de l'assurance de l'INAMI a ainsi approuvé une convention en vertu de laquelle l'assurance obligatoire soins de santé intervient dans le prix des séances psychologiques à destination des personnes disposant d'un statut de travailleur indépendant (ou qui l'avait à l'apparition de la pandémie, soit le 14/03/2020).

Ce projet permet donc aux travailleurs indépendants de pouvoir prétendre à un maximum de 8 séances gratuites chez un psychologue/orthopédagogue participant au projet (conventionné via l'asbl).

Le projet a pour objectif de faciliter l'accès aux soins. Le travailleur indépendant peut obtenir une aide psychologique de différentes façons :

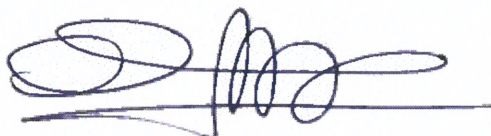
- Au départ d'une ligne d'écoute gratuite spécifique pour les indépendants en détresse (0800/300.25);
- Une prise de contact est aussi possible par le lancement d'une alerte vers l'asbl par une « sentinelle ». Ces sentinelles peuvent être des lignes d'aide/assistance existantes, mais aussi des personnes que les travailleurs indépendants côtoient dans leur travail et qui sont formés à détecter leur détresse comme les caisses d'assurances sociales, les avocats, les CPAS, etc... A toutes fins utiles, je vous transmets la fiche d'informations concernant les sentinelles.
- Le psychologue ou orthopédagogue clinicien qui a adhéré au projet peut également faire office de sentinelles et poursuivre la prise en charge.

Les médecins étant en contact étroit avec leurs patients et donc leur détresse, il nous a semblé important de nous assurer qu'ils connaissent l'existence de ce nouveau dispositif.

De la sorte, les médecins pourront ainsi aiguiller leurs patients indépendants et en détresse, vers ce soutien.

Mes collaborateurs restent ainsi à votre disposition pour tous compléments d'information. L'asbl « un pass dans l'impasse » (081/777.870 ou par mail à alert@un-pass.be) est également disponible pour toutes questions éventuelles.

Je vous remercie d'avance pour votre retour et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.



David CLARINVAL